71e Année. – N° 86. Le numéro : 20 centimes SAMEDI 27 MARS 1926.

SUCRE BERNARD DEPUIS 1679 LE MEILLEUR PLUS BLANC

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. / TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. / LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.

Chèques postaux 87 Lille.

MESDAMES, Pour être élégantes, habillez-vous au PALAIS de la NOUVEAUTÉ 29, rue Pierre-Motte, 29 (face aux Halles de Roubaix) Grand Choix DE CONFECTIONS pour DAMES

Ceux qui ne nous aiment pas

[illegible] du pardon pour l'Allemagne n'a [illegible] meilleurs défenseurs, en France et [illegible] de, que les tenants du socialisme [illegible] lisme avancé.

[illegible] est absurde. Pardonner à un [illegible] ui ne se repent pas; le dispenser [illegible] les torts que son crime a causés [illegible] est commettre une injustice envers [illegible] La vraie bonté n'est pas injuste, [illegible] elle pardonne.

[illegible] rde, mais à la sincérité de laquelle [illegible] du moins, et ses partisans la sou- [illegible] toutes les circonstances et en [illegible] le bénéfice pour toutes les nations. [illegible] est pas du tout ce qui se passe. [illegible] ompreudre le jeu actuel des rela- [illegible] ationales, il ne faut pas perdre [illegible] ait que, devant la pensée révolu- [illegible] 'Allemagne jouit d'un privilège [illegible] a thèse socialiste du pardon [illegible] ous essentiellement à l'Allemagne; [illegible] dire qu'elle est faite pour elle. [illegible] ance à la veille du traité de paix [illegible] ler: ni sanctions, ni indemnités, [illegible] ol que pour l'Allemagne.

[illegible] non seulement les alliées de la [illegible] ance avec elle, et partenièrement [illegible] che, ont appris à leurs dépens [illegible] ent rien à attendre de l'idéo- [illegible] ontaine. Mais, en ce moment, [illegible] elle-même peut se rendre compte que les [illegible] ures de la générosité entre nations [illegible] ent deux poids et deux mesures.

Certes, la France n'a pas besoin de pardon. Ceux qui l'attaquent aujourd'hui, — n'est-ce pas, M. Lloyd George? — lui avaient même promis l'adoration du monde pour ce qu'elle a fait quand ils ont eu peur. Elle n'en demande pas tant. Il lui suffit de ne pas voir se retourner contre elle ces haines éternelles qu'en avait jurées à « la nations des Huns ».

La mansuétude dont a profité l'Allemagne coupable et vaincue a pour résultat le plus clair de faire retomber sur la France meurtrie et victorieuse, par la réclamation des dettes interalliées, le poids matériel le plus lourd de la guerre du droit. C'est la justice de l' « esprit nouveau »! Il suffit à la France que ses créanciers aient pour elle quelques-uns des égards qu'ils ont prodigués à l'Allemagne.

Il n'en eût pas ainsi si les politiciens avancés sont écoutés en Angleterre et aux Etats-Unis.

Toute une conspiration est ourdie en ce moment dans le monde contre la France, malgré ses concessions et ses abandons perpétuels à la prétendue cause de la paix. Rien qu'en Angleterre, voyons qui mène ce complot.

Tout le clan socialiste et libéral-radical, conduit par des anciens ministres de M. Ramsay Mac Donald, celui qui fumait de si bonnes pipes avec M. Herriot sur la pelouse de Chequers, et par M. Lloyd George. La « francophilie » du Gouvernement conservateur de MM. Baldwin et Chamberlain, dans la question du règlement de la dette de guerre, est, pour ces pacifistes, le plus beau prétexte de la guerre qu'ils lui livrent devant l'opinion.

M. Lloyd George — on se dispense souvent de la reconnaissance par la haine — reproche à M. Chamberlain de sacrifier les intérêts de l'Angleterre au maintien de l'entente cordiale! M. Snowden, ministre socialiste des Finances de Grande-Bretagne en 1924 aurait voulu, lors de la Conférence de Londres pour le plan Dawes, décharger l'Allemagne de toute obligation. Mais pour la France, qu'elle s'exécute, elle, et tout de suite, dit ce généreux démagogue, d'après qui les Français offrent un « spectacle méprisable pour le monde entier » par leur répugnance à payer toujours plus d'impôts pour acquitter les dettes interalliées. Même si l'Allemagne ne nous versait plus rien du tout du peu des réparations que met encore à sa charge le plan Dawes, il nous faudrait, selon M. Snowden, régler jusqu'à la dernière obole des dettes que nous avons contractées pour la défense commune.

Voilà l'atmosphère dans laquelle vont s'engager à Londres les négociations que M. Raoul Péret se prépare à affronter.

Quant à la raison pour laquelle l'Allemagne, ainsi que la Russie sont préférées à la France, à l'Italie et à la Pologne par les politiciens révolutionnaires, elle se laisse clairement apercevoir: c'est une philosophie, celle de l'esprit individualiste, anarchique, idéologique de Luther, de Kant, de Karl Marx, qui se heurte à une autre philosophie, à l'esprit d'ordre, de hiérarchie, de mesure, en un mot à l'esprit latin et catholique dont la France est pétrie et qu'elle personnifie, quel que soit son Gouvernement.

C'est pourquoi il ne sert de rien à nos représentants, dans les discussions internationales, d'accepter toujours de se placer sur ce terrain de l'humanitarisme où elle est battue d'avance. Elle a tout à gagner, au contraire, à se montrer elle-même, à se servir de sa belle et claire raison.

A. T.

Une religieuse reçoit la rosette de la Légion d'honneur

Hanoï, 26 mars. — Sur la proposition du gouverneur général de l'Indo-Chine, le ministre des Colonies a décerné la rosette de la Légion d'honneur à Mme Vacheron, en religion sœur Antoine, à qui M. Albert Sarraut avait accordé en 1920, la croix de chevalier.

Au Tonkin depuis trente-sept ans, sœur Antoine a mérité la gratitude et la vénération unanimes, en se vouant à l'assistance et au soulagement des Européens et des indigènes incurables et sans ressources. Elle a contracté, au chevet des malades, une affection ingérissable.

Le gouverneur général s'étant rendu à l'hospice où des centaines de malheureux recueillis sont hospitalisés et soignés, apporta à leur bienfaitrice l'ultime récompense d'une vie toute faite d'admirable abnégation.

M. MALVY N'EST PARTI QUE POUR UNE DIZAINE DE JOURS

Paris, 26 mars. — On assure officieusement que M. Malvy est parti dans le Midi avec l'intention de revenir dans une dizaine de jours.

Pour que le ministre de l'Intérieur abandonnât ses fonctions, il faudrait que son médecin estimât nécessaire une prolongation du repos ordonné par lui.

LE PROBLEME FINANCIER

M. RAOUL PÉRET devant la Commission de la Chambre défend son projet

Paris, 26 mars. — M. Raoul Péret a été entendu, ce matin, par la Commission des Finances de la Chambre.

Le ministre a fait un exposé très complet des propositions contenues dans la « lettre rectificative » et il a montré les avantages présentés par les solutions soumises au Parlement.

Il a souligné les facilités que présenterait la majoration du droit de la taxe sur le chiffre d'affaires au point de vue de l'augmentation immédiate des recettes budgétaires.

M. Raoul Péret, *ministre des Finances*

M. Raoul Péret a rappelé également que cette majoration ne constituerait qu'une mesure provisoire et qu'il comptait pousser activement les études poursuivies par ses services en vue de l'établissement de taxes à la production qui, dans un court délai, pourraient être substituées à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Raoul Péret s'est déclaré tout à fait hostile à l'incorporation des impôts de la loi du 4 décembre 1925 dans les recettes budgétaires, d'une part, parce qu'il entend respecter les engagements pris par le Parlement; d'autre part, parce que le rendement de ces impôts complémentaires serait insuffisant.

Jusqu'à présent, en effet, le produit de ces impôts n'a été que de trois cents millions.

D'autre part, le ministre s'est prononcé très nettement contre l'augmentation de 10 % de tous les impôts existants. Non seulement, a-t-il dit, ce système du décime serait impopulaire, mais il serait, en outre, injuste puisqu'il ne permettrait pas les dégrèvements et tempéraments que non système permet d'apporter.

Le ministre, tout en insistant vivement auprès de la Commission pour l'adoption de ses propositions, a déclaré néanmoins qu'il était prêt à faire preuve d'un large esprit de conciliation et qu'il serait disposé à accepter des aménagements différents de ceux qu'il a présentés, si les suggestions apportées devaient procurer au Trésor les mêmes ressources que celles qui peuvent être attendues de son projet.

Mais il a répété qu'après l'étude approfondie qu'il a faite du problème, il considérait comme impossible de trouver une disposition susceptible de remplacer adéquatement l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Henry Simon, président de la Commission, a remercié M. Raoul Péret de l'exposé si lumineux et si précis qu'il avait fait à la Commission, mais il a présenté des réserves sur les possibilités de faire accepter par la majorité de la Chambre, les propositions du ministre, en particulier la majoration de la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Raoul Péret a répondu ensuite aux questions qui lui ont été posées par la Commission et en particulier au questionnaire que M. Vincent Auriol avait préparé.

Il s'est expliqué en particulier sur la situation de la Trésorerie, qui n'a guère varié dans le cours des dernières semaines.

LES CHANGES

	JEUDI	VENDREDI
LIVRE	138.70	141.00
DOLLAR	28.54	29.10
BELGIQUE ...	115.10	115.70

LES AILES BRISÉES

Deux avions s'écrasent sur le sol près de Buenos-Ayres

Six morts

Une dépêche de New-York annonce qu'on mande de Buenos-Ayres qu'un hydravion et un avion militaire se sont écrasés sur le sol dans les environs de la ville. Les six occupants ont été tués.

NELSON PAGE S'EST NOYE

On mande de Buenos-Aires aux journaux que l'aviateur bien connu Nelson Page, s'est noyé dans le Bravo, près de Buenos-Aires. L'hydravion qu'il pilotait s'est enfoncé dans les eaux pendant les recherches destinées à retrouver l'appareil du capitaine Madaraga.

UN RECORD AERIEN BATTU

Villacoublay, 26 mars. — Au cours d'un essai effectué, ce matin, sur l'aérodrome de Villacoublay, le pilote Bajac a battu le record du monde de durée avec 1.500 kilogrammes de charge utile sur un nouvel appareil à quadrimoteur, destiné à l'aéronautique commerciale.

La Chambre discute la politique du blé et vote un ordre du jour de confiance

SEANCE DU MATIN

Paris, 26 mars. — M. Frédéric Brunet ouvre la séance à 9 h. 35.

Les jurés supplémentaires

La Chambre adopte divers projets de loi dont celui tendant à modifier l'art. 594 du code d'instruction criminelle dans le sens suivant:

Dans un procès criminel pouvant entraîner de longs débats, la Cour d'assises pourra ordonner que, indépendamment des douze jurés, il en sera tiré au sort un ou plusieurs qui assisteront aux débats.

LE PRIX DU PAIN

On discute les interpellations sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour enrayer la hausse du prix du pain.

M. Chastenet

M. Chastanet demande au ministre de l'Agriculture de rétablir le décret rendant l'emploi de la farine de seigle obligatoire. Il préconise une politique du blé pour empêcher les spéculateurs de fixer à haut prix le cours du blé sans que le paysan en bénéficie. Il n'admet pas que le prix du blé soit fonction du change puisque c'est un produit national.

M. Chastanet se plaint que les permissions agricoles soient accordées au compte-goutte aux soldats paysans. Il se prononce enfin sur la création de l'Office du blé. La Chambre ne voudra pas mériter l'appellation de Chambre du pain cher.

M. Jean Durand

M. Jean Durand déclare qu'il n'a qu'une politique du blé, c'est celle de la production. Il n'y a pas eu d'exportation de blé. M. Durand ajoute que si on compare le prix du pain en France avec les prix de l'étranger, on constate qu'on paie chez nous le blé et le pain moins chez que partout ailleurs. Le ministre ne croit pas à l'efficacité du monopole. Le prix du pain pourra être réduit de 0 fr. 15 par kilo par l'industrialisation de la boulangerie. Quant au prix du blé, il ne pourra être diminué que par une augmentation de la production.

L'enquête qu'il a prescrite démontrait que des quantités importantes de blé sont stockées. Il n'hésiterait pas à prendre des mesures de réquisition.

Séance levée à 12 h. 25.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 26 mars. — M. L. Bouyssou ouvre la séance à 15 h. 30.

Les assurances sociales

M. Voisin pose une question au ministre du Travail. Il demande au Gouvernement de s'employer à hâter la discussion de la loi des assurances sociales par la Haute-Assemblée.

M. Durafour espère que le Sénat ne tardera pas à aborder la discussion et dit que la loi sera raisemblablement mise en application en 1927.

LA POLITIQUE DU BLE

On revient à la discussion des interpellations sur la politique du blé. M. Alexandre Duval a la parole.

Les ordres du jour

Après discussion, deux ordres du jour sont en présence. Le premier de MM. Chastanet, Blum et Vincent-Auriol, et le second de MM. Boret, Queuille et Le Troequer. Tous deux font confiance au gouvernement.

M. Jean Durand fait connaître qu'il donne sa préférence à l'ordre du jour Boret, qui demande au gouvernement d'encourager la production du blé, de stabiliser les cours et d'assurer une compensation entre les cours des blés indigènes et exotiques, d'intensifier la production et l'emploi des engrais et scories, de combattre la spéculation, d'incorporer les succédanés dans les farines.

La priorité de l'ordre du jour Boret est ensuite adopté par 432 voix contre 136.

Séance levée à 19 h. Séance lundi 15 h.: Discussion d'un cahier de crédits.

BILLET PARISIEN

Que va faire M. Raoul Péret ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 26 MARS (MINUIT).

Le Gouvernement examinera demain, en Conseil des ministres, la situation politique. Les projets de M. Raoul Péret ayant rencontré à la Commission des Finances une hostilité presque égale à celle qui avait accueilli les projets Doumer, le ministre des Finances a le choix entre trois solutions: il peut abandonner purement et simplement l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires et lui substituer un ou plusieurs des impôts qu'on lui suggère d'adopter; il peut aussi proposer un compromis entre le système qu'il préconise et ces divers projets: enfin, imitant la conduite de M. Doumer, il peut maintenir son projet, passer outre à l'avis de la Commission et laisser la Chambre juge du différend.

M. Raoul Péret a déjà déclaré qu'il ne choisirait pas cette troisième solution; il est peu probable qu'il ait changé d'avis sur ce point. Quant à la première, c'est-à-dire l'abandon de son projet, il ne peut en être question. Non point que notre grand argentier fasse preuve le moins du monde d'entêtement. Mais quoi! la finance est une science qui s'attache à des réalités, et l'on ne jongle pas avec les réalités comme avec les idées pures. Sur le plan strictement politique, on peut se permettre toutes les audaces intellectuelles, et les politiciens du 11 mai ne s'en sont pas privés, eux qui ont promis la lune à leurs électeurs.

Mais c'est folie pure que de persister dans les illusions de la politique quand il ne devrait plus être question que de technique financière. Nous en sommes pourtant là.

Les politiciens critiquent la taxe sur le chiffre d'affaires, et ils ont de bonnes raisons pour cela. Mais que proposent-ils à la place? Rien qui ne puisse être rejeté comme impraticable ou inopérant par n'importe quel technicien du ministère des Finances. M. Raoul Péret remplirait-il consciencieusement sa mission s'il lâchait la proie pour l'ombre, si peu satisfaisante que fût la proie?

Quant au compromis entre les thèses en présence, il paraît difficilement réalisable. Et d'ailleurs, il ne désarmerait pas les socialistes qui ont annoncé sans ambages qu'ils voteront contre toute élévation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, si minime qu'elle soit.

R...

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi sur les loyers

SEANCE DU MATIN

Paris, 26 mars. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Hervey, l'un des vice-présidents.

LA LOI SUR LES LOYERS

M. Morand dépose un rapport sur le projet prorogeant jusqu'au 1er juillet 1926 la législation actuelle sur les baux commerciaux et industriels.

Puis on reprend la discussion sur les loyers des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Les prorogations

Au tableau de l'art. 2 fixant les dates d'expiration des nouvelles prorogations, M. Brager de la Ville Moisan propose certaines modifications.

M. Vallier les reprend. Il trouve inadmissible que la loi traite plus mal les propriétaires de petits logements que les autres en leur imposant des prorogations plus longues. Il demande que tous les chiffres du tableau soient abaissés.

M. Morand, au nom de la Commission, accepte l'amendement Vallier.

M. Sirey développe à son tour un amendement dont la caractéristique principale est de fixer à 1929 au lieu de 1931 la fin des prorogations les plus longues.

M. Levasseur déclare qu'il ne peut accepter l'amendement Vallier qui risque de compromettre l'adoption rapide de la loi.

Finalement, l'amendement Vallier est adopté par 172 voix contre 128.

En vertu de l'article 2 modifié par l'amendement Vallier, le droit à prorogation est fixé comme suit: (Le premier nombre indique le loyer pour les villes de plus de 100.000 habitants, le deuxième indique le loyer pour les villes au-dessous de 100.000): 15.000 et 12.000, prorogation au 1er juillet 1926; entre 9.000 et 15.000, entre 6.000 et 12.000, 1er janvier 1927; entre 3.000 et 5.000 et entre 1.500 et 2.500, 1er juillet 1928; entre 2.000 et 3.000 et entre 1.000 et 1.500, 1er juillet 1929; entre 1.000 et 2.000 et entre 500 et 1.000, 1er avril 1930.

La prorogation est de droit jusqu'au 1er avril 1931 pour tous les cas non compris dans les catégorie ci-dessus.

On vote un amendement de M. Blaignan subordonnant le droit à la prorogation à l'existence de locaux disponibles.

L'ensemble de l'art. 2 est adopté. Il en est de même de l'art. 3, après une modification de forme demandée par M. Bonnevay.

La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 26 mars. — La séance est reprise à 14 h. 40, sous la présidence de M. de Selves.

LA LOI DES LOYERS

On continue la discussion de la législation sur les loyers.

Le Sénat adopte un amendement de M. Penancier précisant que les locataires n'ayant pas occupé effectivement les locaux loués ne seront pas exclus de la prorogation s'ils ont eu des motifs légitimes de s'absenter.

L'article 4 est ensuite adopté à l'exception du cinquième paragraphe qui est réservé.

Le droit de reprise du propriétaire

La séance est suspendue pour permettre à la Commission d'étudier un amendement de M. Leblanc, concernant le droit de reprise du propriétaire.

A la reprise, la Commission propose le texte suivant:

Le droit à la prorogation n'est pas opposable au propriétaire de nationalité française qui, ayant acquis le local avant le 1er mars 1926, voudra occuper par lui-même ou faire occuper par son conjoint, par ses ascendants ou descendants ou par ceux de son conjoint, un local d'habitation.

Ce texte est voté.

L'article 5 est adopté.

On passe à l'article 6 (cas où le droit de reprise ne sera pas opposable au locataire.

M. Brager de la Ville-Moysan demande que seules, les veuves de guerre non remariées puissent repousser le droit de reprise invoqué par les propriétaires. Et là-dessus, toute la question des veuves de guerre s'engage. Faut-il, si on lui retire des avantages, inciter la veuve de guerre à se contenter de l'union libre?

MM. Loméry et Delahaye estiment qu'une femme remariée ne peut plus être traitée en veuve de guerre.

M. Bonnevay, ancien Garde des Sceaux, estime que les veuves de guerre remariées ou non, ont toutes souffert. Il ne faut pas faire de différence entre elles.

L'amendement Brager de la Ville-Moysan est pourtant adopté.

L'ensemble de l'art. 6 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à samedi matin à 9 h.

La séance est levée à 19 h.

MORT DE L'ANCIEN CHANCELIER FEHRENBACH

Berlin, 26 mars. — L'ancien chancelier du Reich, M. Constantin Fehrenbach, député au Reichstag et chef de la fraction du centre, est décédé cet après-midi, à 15 heures.

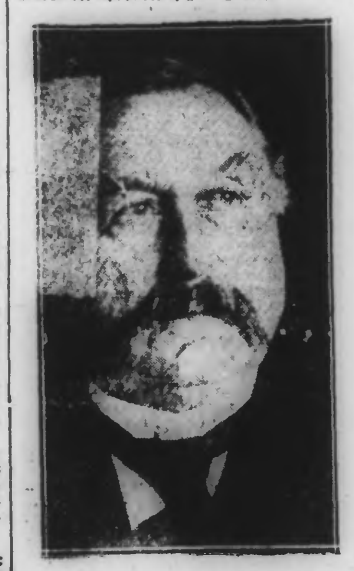

(Wide World photos).

M. Fehrenbach

L'anniversaire du Roi d'Egypte

Paris, 26 mars. — A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Fouad Ier, roi d'Egypte, le président de la République lui a fait parvenir le télégramme de félicitations suivant:

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Votre Majesté, je suis heureux de lui adresser, avec mes cordiales félicitations, les vœux que je forme pour son bonheur personnel et la prospérité de son royaume.

Fouad Ier, *roi d'Egypte*

Le roi Fouad Ier lui a aussitôt adressé le télégramme de remerciements ainsi conçu:

Je remercie cordialement Votre Excellence de ses aimables vœux et vous adresse mes souhaits les meilleurs pour votre bonheur personnel et pour la prospérité de la France.

EN SYRIE

UNE SANGLANTE DÉFAITE DES DRUSES

Beyrouth, 26 mars. — Des bandes nombreuses de Druses ayant attaqué, à Kattana, au sud-ouest de Damas, quatre escadrons de cavalerie et mis le feu au village qu'elles encerclaient, ont été victorieusement rejetées par une contre-attaque de cavaliers appuyés par une action vigoureuse de l'aviation. Les Druses se sont enfuis laissant sur le terrain plus de cent cadavres.

D'autre part, près de Yafour, également au sud de Damas, un escadron de Tcherkess a eu un engagement avec une bande de rebelles commandés par Ahmed Youssef Messoud. Les bandits repoussés, ont eu huit tués. Aucune perte de notre côté.

LA GUERRE CIVILE EN CHINE

Treize Russes déportés

On mande Pékin: Les dernières nouvelles de Canton annoncent que treize Russes, dont trois instructeurs militaires, ont été déportés à bord d'un navire russe. Le gouvernement de Canton approuve l'attitude de Chang Kai Sück, qui est entièrement maître de la situation.

LES DETTES DE GUERRE

LA DISCUSSION AU SÉNAT AMÉRICAIN

Washington, 26 mars. — La discussion des accords relatifs aux dettes que l'on prévoit devoir être mouvementée, a commencé au Sénat par un discours de M. Smoot, président de la Commission des Finances, membre influent de la Commission des dettes pour l'accord italien.

M. Smoot a dit notamment:

— Il y a une chose que je désire nettement, c'est l'effet du règlement italien sur celui de la dette de la France.

» La Commission a annoncé à plusieurs reprises que les règlements doivent être faits sur la base de capacité de paiement particulière de chacun des débiteurs. Si nous approuvons le règlement italien, cela ne peut, en aucune façon, constituer un précédent dans les négociations avec la France ».

Pas de solution prochaine

Washington, 26 mars. — Le Trésor annonce qu'il ne préroit pas la convocation de la Commission des dettes dans un avenir prochain.

D'autre part, le fait que M. Mellon s'absente pour une douzaine de jours, confirme que la question de la dette française n'aura aucun développement immédiat.

LE MODE D'ELECTION DES SENATEURS DEVANT LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris, 26 mars. — La Commission du suffrage universel, réunie sous la présidence de M. Renaudel, a examiné la proposition de M. Pressemane et de M. Bonnefous sur la modification du mode d'élection des sénateurs.

La Commission a estimé à l'unanimité qu'il y avait lieu d'aboutir à une modification de cet ordre. Elle s'est ralliée à un mode de suffrage universel direct et a fixé à 40 ans l'âge d'inscription sur les listes électorales. Elle a remis la nomination de son rapporteur définitif au moment où viendra devant elle, dans une séance prochaine, le débat au fond sur la révision de la Commission et sur les rapports des deux Chambres.

UN COMMANDANT JAPONAIS ET SA FEMME CONDAMNÉS A MORT

Londres, 26 mars. — On mande de Tokio à la British United Press que le commandant Otu Rostu, de l'armée japonaise, et sa femme ont été condamnés à mort pour avoir tenté de jeter une bombe sur la famille impériale. Les deux condamnés à mort seront exécutés samedi.

L'arrestation à Paris d'un ancien officier allemand

EST-CE UN ESPION ?

Paris, 26 mars. — Nous avons dit que le commissaire de police du quartier de l'Odéon vient de faire écrouer au Dépôt un sujet allemand, Max Grotegutch, 46 ans, originaire de Hambourg, qui vivait dans un hôtel de la rive gauche, sous le nom de Jean-Baptiste Pellerin, originaire de Metz.

Max Grotegutch n'est pas un personnage ordinaire. Appartenant à une famille de commerçants, il fit de solides études, devint licencié es-lettres; il fut le condisciple du Kronprinz à l'Université de Heidelberg; il embrassa la carrière militaire et fut officier dans l'armée allemande; mais, pour des raisons assez faciles à deviner, il fut mis en congé.

L'ex-officier vint s'installer en France en 1906, comme représentant de la *Badische Anilin*, l'importante usine de produits chimiques d'outre-Rhin.

La déclaration de guerre trouva l'Allemand à son poste commercial à Paris. Il fut arrêté comme sujet ennemi, et interné au camp de Saint-Trepez. Là, sa connaissance parfaite du français et de quatre langues en dehors de sa langue maternelle, le firent désigner comme interprète puis comme chef du dépôt des prisonniers.

Libre en 1919, il gagna aussitôt l'Allemagne où il retrouva sa femme et ses deux enfants. L'année suivante, l'ancien officier revenait seul s'installer à Paris, où il mena une vie assez mystérieuse. Par deux fois, il eut des démêlés avec la justice française, et un arrêté d'expulsion fut pris contre lui; c'est alors que Max Grotegutch se mua en Jean-Baptiste Pellerin.

Confondu, grâce aux fiches de l'identité judiciaire, le faux Pellerin, questionné à nouveau, déclara: « Je suis, en effet, Max Grotegutch ; j'étais revenu à Paris après la signature de la paix comme correspondant de diverses revues médicales allemandes. Je parvins, par mon travail, à m'assurer une mensualité de 12.000 francs que je touchais au moyen de chèques. Quand je fus expulsé, je ne voulus point perdre la situation aisée que je m'étais créée, et c'est alors qu'au lieu de passer la frontière, je restai à Paris et pris le nom de Pellerin.

« Dans certains milieux scientifiques, je me faisais passer pour le docteur Flechelle, médecin-chef des hôpitaux de Colmar et de Metz, afin de recueillir plus facilement la documentation qui m'était nécessaire. Pour déjouer toute surveillance et toute indiscrétion, je me faisais adresser tout mon courrier au nom de Mlle Royot de Chaigneau, dans trois bureaux de poste: rue Danton, boulevard des Italiens, place de la République, et mon amie allait l'y retirer. »

De cette déclaration, faut-il déduire que faux Grotegutch est un journaliste fort habile et largement rétribué?

A la police judiciaire on est, à la suite de certains détails recueillis, plutôt disposé à conclure que le Labadens de l'ex-kronprinz, ancien officier et polyglotte, appartient toujours au service d'espionnage allemand.

L'enquête qui va se poursuivre avec activité, permettra de préciser quels ont été, en dehors des escroqueries et des vols à la tire, les secrets agissements de l'Allemand actuellement écroué sous l'inculpation d'émission de chèque sans provision, de vagabondage, d'infraction à un arrêté d'expulsion et à la loi sur les étrangers, et de suspicion de vol.

DEGUISÉ EN FEMME DON LUIS D'ORLEANS-BOURBON EST ARRETÉ AU PORTUGAL

Lisbonne, 26 mars. — Une nouvelle aventure de don Luis d'Orléans-Bourbon, cousin du roi Alphonse XIII, vient de provoquer une certaine sensation. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le prince aurait été arrêté dans une chambre, à l'hôtel Villa-Réal, à Santo-Antonio, près de la frontière espagnole, où, accompagné de trois amis, il était descendu déguisé en femme. Don Luis transportait une grosse quantité de cocaïne, dissimulée dans ses bagages, et qu'il se préparait à introduire en Espagne, ainsi que des robes, des manteaux et des châles de valeur.

L'EXPLOSION DE L'USINE de SAINT-FONS

Deux blessés succombent

Lyon, 26 mars. — Deux nouveaux décès se sont produits parmi les victimes des catastrophes qui ont eu lieu à l'usine de goudron du chemin de Gerland et à l'usine de Saint-Fons.

Les ouvriers qui ont succombé à leurs blessures sont Mathieu Moschetti, 50 ans, et Léon Massot, tous deux habitant Lyon.

A Berlin, un étudiant américain tue une danseuse et se suicide

Berlin, 26 mars. — L'étudiant américain Goodrich a tué dans un taxi la danseuse Alice Fitzner et s'est tué d'un coup de revolver aussitôt après.

Cette jeune femme, qui était également de nationalité américaine, était une des meilleures artistes de music-hall de Berlin.

PETITES NOUVELLES

— **Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture** et le Cercle Républicain ont offert un déjeuner en l'honneur de M. Alfonso Costa, président de la dernière assemblée de la Société des Nations.

— **L'Anglais Mac Namara** a quitté la Tunisie. Il ne s'est pas évadé, comme le bruit en avait couru. Après sa condamnation par le tribunal de Sousse, Mac Namara fit appel du jugement. Redevenu libre, il peut disposer de sa personne jusqu'au jour où l'affaire viendra devant la Cour d'appel d'Alger.

— **La Société de géographie commerciale de Paris**, réunie en assemblée générale annuelle, vient de décerner la médaille Gandy, à S. M. Fouad, premier roi d'Egypte, en reconnaissance de la haute protection qu'il accorde aux œuvres scientifiques franco-égyptiennes.

— **Le Tribunal correctionnel de Pervoux** a condamné à un mois de prison et à la privation de ses droits civiques, J. Charvet, 50 ans, ex-garde-champêtre à Boisse, qui délivrait sans pièces justificatives ni contre récépissé, des cartes d'identité à des étrangers.

— **Un éboulement** s'est produit dans une carrière de sable, près du village du Barry, commune de Perpezat (Puy-de-Dome) et a enseveli quatre personnes. Trois autres sont sérieusement blessées.

— **La Cour d'assises des Deux-Sèvres** a condamné le jeune antiquaire cambrioleur Emmanuel Renaire à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour. Son complice, Raymond Foucré, a été condamné à 18 mois de prison.

— **A l'escale de Cherbourg du steamer « Scythia »**, revenant de la Méditerranée, une passagère, Mme Gorche, a déclaré qu'elle avait été victime d'un vol de 100.000 fr. en Bons de la Défense Nationale déposés dans sa cabine. Le vol aurait été commis pendant qu'elle visitait Alexandrie.